

Vidéo : RE2020 : la réglementation  
environnementale pour des bâtiments plus  
écologiques

<https://www.youtube.com/watch?v=4lzy86v0dgM>

Répondre au questionnaire :



- Q1.** Quel est l'un des objectifs de la RE 2020 ?
- des maisons plus économes en énergie
  - des maisons moins cher
- Q2.** Quelle est la surface de référence pour la RE2020 ?
- la surface du terrain
  - la surface habitable
- Q3.** A quoi correspond l'indice Bbio ?
- Au niveau de performance de l'enveloppe du bâtiment
  - A la quantité de matériaux biologiques utilisés
- Q4.** A quoi correspond l'indice Cep ?
- A la consommation en énergie primaire du bâtiment
  - A la quantité d'énergie renouvelable apportée par le bâtiment
- Q5.** A quoi correspond l'indice DH ?
- Le nombre de « degrés heure » d'inconfort lorsque la température est inférieure à 17°C
  - Le nombre de « degrés heure » d'inconfort lorsque la température dépasse 26°C
- Q6.** A quoi correspond l'indice ic énergie ?
- L'impact carbone de la consommation d'énergie du bâtiment sur 50 ans
  - L'impact carbone des produits de construction du bâtiment
- Q7.** A quoi correspond l'indice ic construction ?
- L'impact carbone de la consommation d'énergie du bâtiment sur 50 ans
  - L'impact carbone des produits de construction du bâtiment

## Réponses :

1a ; 2b ; 3a ; 4a ; 5b, 6a ; 7b